

Intervention de Véronique Chatenay-Dolto*

Bibliothèques et économie

Le thème de votre congrès me paraît particulièrement bien choisi dans le contexte d'aujourd'hui, et je suis convaincue que les travaux qui se sont déroulés à Poitiers, à Limoges et ici, à La Rochelle, sont susceptibles d'éclairer, voire de dessiner des pistes de solutions face aux problèmes qui se posent aujourd'hui avec acuité aux bibliothécaires, aux responsables de politiques publiques comme aux acteurs économiques.

Je suis convaincue en effet que le service public ne doit pas avoir peur de l'économie marchande, ni mépriser les questions de gestion. Les bibliothécaires savent bien que leurs établissements, même lorsque l'accès en est gratuit, ont un coût. Mais il ne faudrait pas non plus ramener les questions de l'économie culturelle à une approche étroitement gestionnaire et comptable. Je suis convaincue en effet que les bibliothèques, univers consacré à la pensée, au savoir et à l'imagination libre, n'ont pas seulement un coût mais ont aussi une « rentabilité » sociale qui devrait être considérée comme stratégique et reconnue comme telle. C'est en tout cas ce qui légitime à mon sens le soutien financier que leur apporte l'État.

** Directrice adjoint
à la Direction du livre
et de la lecture*

Je placerai donc mon intervention dans la perspective des grands objectifs de la politique culturelle de l'État en matière de lecture publique : démocratisation, aménagement du territoire, prise en compte des besoins sociaux. C'est par rapport à ces objectifs que l'on doit mesurer l'efficacité de l'investissement consenti par la collectivité nationale pour les bibliothèques.

C'est dans cet esprit que Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, a défendu l'« exception culturelle » dans le cadre des négociations sur l'AMI, ou encore que la France s'oppose aux thèses libérales de la Commission européenne en matière de prix du livre.

Dans ces négociations, la position du ministère de la Culture et de la Communication consiste à refuser d'opposer le marché au soutien à la création et au fonctionnement des grands services publics culturels.

Pour la Direction du livre et de la lecture, si l'on considère ses missions et ce qui fait son originalité, c'est qu'elle doit assumer les deux aspects, le service public de la lecture et l'économie marchande du livre, et qu'elle doit rechercher la synthèse et la définition d'un intérêt commun entre le service marchand et le service public, en considérant qu'ils ne sont pas simplement juxtaposés mais en veillant à

leur convergence et à leur articulation. La recherche de ces convergences est rendue plus difficile par les contraintes que font peser sur le secteur marchand et sur le secteur public les évolutions technologiques rapides et profondes, mais je crois qu'il n'y a pas eu d'âge d'or où le consensus aurait été spontané et facile.

Je vais d'abord partir du rappel des grandes données de l'économie des bibliothèques, ce qui me permettra de m'interroger sur la mesure de l'efficacité des aides de l'État au développement de la lecture publique.

Les chiffres que je cite sont tirés des statistiques 1997 établies par la Direction du livre et de la lecture à partir des données des bibliothèques territoriales en cours de diffusion.

Globalement, le « chiffre d'affaires » des bibliothèques de lecture publique est le suivant : 2 233 bibliothèques territoriales ont dépensé pour leur fonctionnement 3,7 milliards de francs en 1997, auxquels s'ajoutent 672 MF pour l'investissement.

Au regard des chiffres d'affaires de l'édition (16,2 milliards) et du cinéma (8 milliards), c'est peu. Mais ce n'est pas négligeable.

Dans ce total, 2,7 milliards sont consacrés à des dépenses de personnel : 22 497 personnes rémunérées sont employées dans les bibliothèques territoriales.

Les bibliothèques sont d'abord une économie de service qualifié.

139,9 MF de droits d'inscription ou autres recettes ont été versés à 2 143 bibliothèques territoriales. Cette somme est minime au regard des besoins de financement : on est bien dans un secteur public non marchand. En dynamique, les chiffres témoignent aussi d'une forte évolution de la demande vis-à-vis des bibliothèques de lecture publique. Le nombre total d'inscrits dans les seules bibliothèques municipales est de 6 545 070 personnes en 1997. C'est encore insuffisant, mais peu d'établissements culturels rencontrent un tel succès auprès du public.

L'offre de service en bibliothèque s'est elle-même fortement diversifiée, ce qui traduit une démarche volontariste d'élargissement du champ d'activité et de la modernisation des services des bibliothèques. Si cette évolution est encore à poursuivre et si elle pose aujourd'hui, et souvent de manière aiguë, la question du coût des services et de leur prise en charge financière, elle est d'abord l'heureux résultat d'une politique continue, déterminée et ambitieuse des collectivités publiques que l'État a su accompagner par des dispositifs efficaces.

Je suis convaincue que cette politique de l'offre culturelle, certes coûteuse, est de façon non moins certaine socialement rentable.

Disposer en centre-ville, dans les quartiers, en milieu rural, de bibliothèques proposant des espaces d'actualité et d'information, des points emploi, ouvrir les bibliothèques aux nouvelles technologies de l'information, en faire des lieux d'apprentissage et d'appropriation des techniques contemporaines d'accès à la connaissance, c'est un investisse-

ment collectif rentable permettant de prévenir l'installation d'une société à deux vitesses, mais aussi de favoriser la construction intellectuelle et de répondre au désir de développement personnel des individus.

Les aides de l'État ont joué un rôle efficace dans cette structuration de l'offre culturelle, notamment grâce à la deuxième et à la troisième part du concours particulier des bibliothèques municipales, c'est-à-dire grâce à l'aide de l'investissement.

La part de la DGD afférente aux bibliothèques territoriales représente en loi de finances 890 millions de francs, dont 209 690 400 pour la deuxième part et 61 278 064 pour la troisième part.

Ces concours de l'État fonctionnent bien depuis plus de dix ans. Ils ont permis d'aider non seulement les constructions et les extensions de bâtiments avec leur mobilier, mais aussi leur informatisation. Une aide aujourd'hui élargie à la numérisation. Cette notion large et souple de l'aide à l'investissement a été bénéfique notamment dans deux domaines :

- les équipements de proximité ;
- mais aussi les grands équipe-

ments structurants en Région que sont les BMVR, et dont la médiathèque de La Rochelle est un des fleurons avec celles de Poitiers et de Limoges. Aux qualités intrinsèques de l'équipement s'ajoute pour La Rochelle la dimension de son intercommunalité.

Je vous cite également deux autres dispositifs d'aide qui sont récemment venus compléter la DGD dans le cadre du Programme d'action du gouvernement pour l'entrée de la France dans la société de l'information (PAGSI) : les aides au fonctionnement des « espaces culture multimédia » et l'appel d'offres lancé conjointement par le ministère de la Culture et de la Communication et par la DATAR pour l'équipement en nouvelles technologies de bibliothèques de petites communes. Plus d'un tiers des 80 ECM existants sont des bibliothèques. Ce programme est reconduit en 1999, et 30 ECM de plus seront financés.

En ce qui concerne le programme Culture-DATAR, il s'agit d'une aide à l'équipement qui a démarré dans des conditions difficiles liées au très bref délai de remise des offres, mais il a tout de même permis de financer (à 50 %)

cent quarante projets en 1998. Un nouveau programme vient d'être annoncé. Il est étendu aux villes de moins de 10 000 habitants, avec des critères de sélection adaptés en fonction de la taille des communes. Les projets devront être déposés avant fin juillet.

Au sein de la DGD, les aides de l'État au fonctionnement des bibliothèques territoriales, municipales notamment, sont loin, on le sait, de constituer un dispositif totalement satisfaisant : le taux de concours est insuffisant même si les sommes en jeu pour les 1 200 communes bénéficiaires sont loin d'être négligeables.

Comme vous le savez, la Direction du livre et de la lecture travaille depuis un an avec la DGCL aux grandes lignes d'une réforme de la DGD, notamment à cause de la fin du premier programme des BMVR.

Dans le cadre de cette réforme, je suis convaincue qu'il faut se méfier des solutions trompe-l'œil :

- Il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'aide au fonctionnement, qui est la conséquence logique de l'investissement. La présence de personnel qualifié, la mise en œuvre de politiques d'acquisition dynamiques structurent l'offre culturelle tout autant que les bâtiments modernes et équipés de nouvelles technologies. En sortant d'une définition trop étroitement comptable, il est tout à fait justifié de dire que le recrutement de personnel qualifié est un investissement pour l'avenir et dont la collectivité est en droit d'attendre un retour.

- Les autres lignes de cette réforme, vous les connaissez : il s'agit de poursuivre l'aménagement du territoire à l'aide d'équipements structurants en Région et d'équipements moyens avec leurs

annexes, tout en développant de nouveaux services. Des ajustements techniques et juridiques doivent encore faire l'objet de travaux avec le ministère de l'Intérieur. Mais, plus fondamentalement, ce sont des arguments de politiques économique et culturelle qui devront être mis en avant, en plaçant pour la poursuite, voire l'amplification, de l'aide de l'État.

Le ministère de la Culture et de la Communication a aussi en charge de grands établissements culturels nationaux auxquels il consacre des investissements importants.

Je rappelle tout d'abord que la mutation et la modernisation de grands établissements publics nécessaires à la poursuite des objectifs du service public des bibliothèques peuvent constituer un processus long et complexe. Plus l'objectif est ambitieux, plus les défis à relever peuvent être nombreux. Je veux dire ici avec une certaine détermination que le ministère de la Culture et de la Communication apporte aux personnels et aux professionnels, à tous les niveaux de la hiérarchie, sa confiance dans leurs capacités de mobilisation pour la réussite des grands projets nationaux de lecture publique.

Je voudrais évoquer l'exemple de la BPI. Vous le savez, cette bibliothèque est engagée dans un programme de rénovation et de travaux très important.

Au moment de sa réouverture dans le Centre Pompidou, en janvier 2000, une offre nouvelle de collections et de services aura été mise en place dans le but d'attirer un public plus diversifié et parfois moins expert, alors que le public de la BPI se signalait jusqu'à présent par un taux record d'étudiants de 72 %.

Une grande salle de presse internationale, qui répond visiblement à une attente, réunira plus de 400 titres de presse nationale et internationale, des collections rétrospectives sur papier, cédéroms et Internet, ainsi que des dossiers de presse numérisés.

Un espace d'autoformation de 120 places permettra d'apprendre les langues, de pratiquer des logiciels ou de se remettre à niveau pour, par exemple, préparer un concours.

Un espace son-vidéo rendra plus visibles les collections musicales et de films documentaires.

Un espace de référence, enfin, offrira tout à la fois des « pôles » centrés sur l'emploi, la vie pratique à Paris, la recherche de renseignements ponctuels ou de références, et une aide concrète à la recherche bibliographique.

Enfin, une réinformatisation ambitieuse permettra de mettre à la disposition du public 328 postes informatiques, lui offrant toutes les ressources électroniques internes autant qu'externes.

Comment le public de la BPI de l'an 2000 s'appropriera-t-il cette offre multiple et à certains égards hautement technologique ?

Le vrai pari de la performance est sans doute là : la BPI réussira-t-elle à toucher un public plus diversifié, à éveiller des curiosités différentes, à séduire de nouveaux lecteurs ?

Une enquête réalisée sur le public des locaux provisoires de la BPI Brantôme en 1998 apporte peut-être déjà des éléments de réponse.

Dans le but de diversifier le public, les collections installées dans ces locaux provisoires respectent les principes majeurs de l'établissement : libre accès, gratuité, encyclopédisme, actualité, référence, multimédia, etc. Mais ici

l'accent est mis en particulier sur l'actualité (tous les titres de périodiques courants avec un rétrospectif de cinq ans), les cinq dernières années d'acquisitions, un fond de 10 000 ouvrages de référence et les nouvelles technologies : cédéroms, logiciels, Internet, etc.

Il apparaît que c'est la part la plus coûteuse des collections qui a été démenagée et qu'en moyenne le coût documentaire d'une place de lecture à Brantôme est sans doute bien supérieur à celui d'une place dans l'ancienne BPI.

Or, l'enquête fait apparaître que Brantôme attire un public très nombreux (800 000 entrées en 1998) mais surtout plus diversifié, puisque les étudiants ne représentent « que » 59 % des usagers.

On peut donc conclure de cet exemple que c'est l'offre qui structure la demande. Là réside, à condition de ne pas se tromper, la vraie maîtrise des dépenses et en tout cas un des enjeux stratégiques de l'économie des bibliothèques.

Je voudrais aborder maintenant la question de la place des bibliothèques dans l'économie, et notamment dans l'économie du livre.

Je voudrais tout d'abord dire que la Direction du livre et de la lecture n'a jamais souscrit à l'idée d'une concurrence entre libraires et bibliothèques, entre achats et emprunts. Je suis convaincue – et la réalité le montre – que l'essor des bibliothèques n'est pas contraire à la santé des librairies. Simplement il y a des règles à respecter, voire à adapter, avec rigueur et vigilance, dans un contexte économique et technologique extrêmement mouvant.

Je me réjouis d'ailleurs de constater, à la lecture du tout récent numéro de *Livres Hebdo*, que les discussions en cours sur le

droit de prêt ont eu le mérite de mettre en lumière que les bibliothèques sont partie prenante de l'économie du livre. Vous travaillez régulièrement, et dans la plupart des cas de façon étroite et confiante, avec les éditeurs, les auteurs, les illustrateurs, les directeurs de collection, les libraires, qui participent aux animations, aux rencontres, aux fêtes du livre que vous organisez.

Réciproquement, je trouve qu'il est utile de rappeler le rôle d'acheteur et de prescripteur des bibliothèques.

Les bibliothèques sont des acheteurs de livres : hors catégories confondues, le budget d'achat des bibliothèques est de 629,5 millions de francs. C'est relativement faible globalement vis-à-vis du CA de l'édition, mais pour certains titres ou secteurs cela peut être important. Les bibliothèques sont des diffuseurs du livre, elles contribuent à élargir le lectorat, parfois en contribuant à l'essor d'un domaine littéraire, comme c'est le cas pour la littérature de jeunesse.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la question du droit de prêt, je voudrais faire le point sur l'état des travaux entamée par la ministre de la Culture et de la Communication : en janvier dernier, Catherine Trautmann a engagé la concertation avec l'ensemble des partenaires professionnels.

L'Association des bibliothécaires français est un des acteurs importants de ces discussions. Trois réunions se sont tenues : la réunion générale introductive et deux réunions techniques. Les libraires ont été invités à la deuxième réunion. C'est une phase technique qui sera suivie par une phase de discussions politiques, cette fois-ci avec les élus, dans la perspective de la présentation du projet de loi dont

Catherine Trautmann a annoncé en janvier qu'il pourrait être prêt pour l'an 2000, en fonction de l'agenda gouvernemental.

Ces réunions ont permis de clarifier les points de désaccord mais aussi les points de convergence entre bibliothécaires, auteurs, éditeurs et libraires.

- Ainsi, plus personne ne conteste la légitimité du droit des auteurs à être rémunérés pour le prêt de leurs ouvrages en bibliothèque.

- Deuxième point de convergence, le paiement « à l'acte » d'un droit de prêt est rejeté au bénéfice d'un paiement forfaitaire, reconnu comme le plus équitable aussi bien pour la collecte que pour la répartition des sommes collectées. Il semble qu'il y ait un accord pour rejeter toute proportionnalité entre le nombre de livres empruntés et les sommes demandées et distribuées. Le calcul de la rémunération des auteurs pourrait dès lors être fait à partir des livres achetés, ce qui est évidemment plus favorable aux auteurs de rotation lente, aux auteurs peu connus, aux petits éditeurs.

- Troisième point de convergence, une majorité de partenaires semble s'orienter pour qu'un système de gestion collective soit envisagé, ce qui signifie que les auteurs abandonneraient leur droit à ne pas être prêtés en bibliothèque – dispositif qui sécurise les bibliothèques en les mettant à l'abri de négociations au cas par cas.

Des désaccords persistent encore sur l'origine du financement, sur la façon dont le système pourrait être alimenté. Auteurs et éditeurs sont attachés au paiement par les usagers eux-mêmes, car ils y voient un geste de solidarité clair et simple vis-à-vis des auteurs.

D'autres sources de financement sont envisagées, comme l'utilisation d'une partie du Fonds national du livre (FNL), qui pourrait contribuer à alimenter le dispositif, ou comme le paiement d'un droit de prêter au moment de l'acquisition des ouvrages, un peu selon le même système que pour l'achat des vidéogrammes mais sans l'intervention d'une centrale d'achats.

Tout ceci suppose évidemment des études et des discussions complémentaires, notamment sur la piste de réflexion suivante : dans cette chaîne du livre, un acteur est particulièrement fragilisé aujourd'hui, le libraire. Il n'est donc pas étonnant que, lors des débats ouverts sur le droit de prêt, les libraires aient pris la parole pour souligner la fragilité de leur situation économique, notamment à cause de l'ampleur des remises que les collectivités suscitent. Consentir aux collectivités des remises au-delà des 5 % est une dérogation explicitement prévue par la loi Lang sur le prix unique, mais c'est une dérogation dont les effets ont été maintes fois soulignés :

- soit les libraires locaux consentent des remises très importantes au risque même de leur survie ;
- soit ils s'y refusent et cèdent leur part de marché aux grossistes.

Comment sortir de cette contradiction ?

Là aussi, des études sont nécessaires pour examiner toutes les solutions possibles. Une des hypothèses à envisager est précisément de lier ces deux questions à l'étude et, en plafonnant les remises accordées aux collectivités, d'alimenter par là même le système de rémunération du droit de prêt.

Permettez-moi d'insister sur un point : institué par le biais d'une directive européenne, le principe de la rémunération du droit de prêt a pu être ressenti au départ exclusivement comme une contrainte financière s'ajoutant à d'autres dépenses nécessaires à la vie de la bibliothèque et entrant en concurrence avec. Je suis persuadée que les discussions engagées depuis janvier auront permis de considérer cette question d'un autre point de vue, sans doute moins négatif : les hypothèses de travail sont fondées sur l'idée que payer le droit de prêt aux auteurs pourrait ne pas être une dépense en pure perte. Ce ne serait pas non plus contribuer à alimenter une rente ou compléter la rémunération d'un travail ; on pourrait au contraire s'orienter vers un schéma où le droit de prêt serait réinvesti dans la création et dans l'avenir. Si un système de ce type est élaboré, nous aurons réussi à mettre en place une nouvelle solidarité positive dans la chaîne du livre.

Je vous propose de conclure sur ces mots : solidarité, consensus. Comme le rappelait Catherine Trautmann, élaborer un consensus, cela prend du temps, mais seul un vrai consensus fonde durablement la mise en œuvre des schémas. Comme votre présidente Claudine Belayche, je pense que la « passion du livre et de l'écrit » est un bon terrain d'entente entre le secteur marchand du livre et le service public de la lecture, qu'elle pourrait permettre de consolider le « lobby du livre » que la Direction du livre et de la lecture a vocation à soutenir énergiquement.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots pour rappeler à votre souvenir Jean Gattégno, qui est mort le 30 mai 1994, voilà cinq ans maintenant.

Beaucoup d'entre vous ont rencontré, pour des raisons professionnelles, cet homme de passion et de dialogue. Certains ont noué avec lui des relations d'amitié. Dans un volume de textes en hommage paru en juin chez Fayard, sous le titre *Une voix qui manque*, vous retrouverez des extraits d'une de ses interventions datée de mai 1988 à Marseille, qui témoigne de son engagement lucide et exigeant en faveur de la lecture publique. Ce message reste vivant et stimulant.